

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2022

Décision du 2 décembre 2022

12.2022-01	<p><u>VOIRIE – RESEAUX DIVERS</u></p> <p>OBJET : Marché à procédure adaptée « Travaux d'aménagement de voirie au parc d'activités la Pastière (Commune de Haute-Goulaine) » - Avenant n°2 au lot 2 : Espaces Verts</p>
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision n °B_08.06.2021-06 du Bureau communautaire en date du 8 juin 2021 portant attribution du lot n°2 « Espaces verts » au marché « Travaux d'aménagement de voirie au PA la Pastière à Haute-Goulaine », à la SARL EFFIVERT NANTES – 19 rue des Savoir-Faire – 44550 St Julien de Concelles,

VU la décision n °B_18.01.2022-01 du Bureau communautaire en date du 18 janvier 2022 actant la passation d'un avenant n° 1 pour des travaux supplémentaires,

Considérant qu'en date du 30 septembre 2022, il a été procédé à la transmission universelle du patrimoine de la société EFFIVERT NANTES au profit de la société EFFIVERT SASU – 2 rue Pierre et Marie Curie – ZA de l'Abbaye III – 44160 Pontchâteau dans le cadre d'une opération de fusion-absorption,

Considérant la nécessité de signer un avenant n°2 actant cette transmission universelle du patrimoine, étant entendu que cet avenant, ci-annexé, sera sans incidence financière,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un avenant n° 2 actant le transfert des droits et obligations à charge de la société SARL EFFIVERT NANTES vers la société EFFIVERT SASU dans le cadre du marché de travaux précité à compter du 30 septembre 2022. L'établissement secondaire EFFIVERT NANTES aura à charge la réalisation des prestations.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu

Publication sur le site
internet le : 09/12/2022



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 2¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

EFFIVERT SASU
2 rue Pierre et Marie Curie
ZA de l'Abbaye III
44160 PONTCHATEAU

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Marché à procédure adaptée « Travaux d'aménagement de voirie au parc d'activités la Pastière (Commune de Haute-Goulaine) »
Lot 2 : Espaces verts
Marché n°21.018

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 06 juillet 2021

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
Missions de base :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 27 228,80 €
- Montant TTC : 32 674,56 €.

■ Montant du marché public suite avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 29 879,70 €
- Montant TTC : 35 855,64 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant n° 2 a pour objet de prendre acte du changement de titulaire du marché en raison d'une opération de Fusion Absorption.

Cette opération a pour effet de transférer les prestations et obligations à charge de la société SARL EFFIVERT NANTES dans le cadre du marché de travaux n° 21.018, vers la société EFFIVERT SASU à compter du 30 septembre 2022, pour l'exécution du marché en cours, suite à l'opération de Fusion-Absorption.

La société EFFIVERT SASU détient un établissement secondaire dénommé EFFIVERT NANTES qui aura à charge de mener à bonne fin la réalisation des prestations.

Le nouveau titulaire du marché est la société EFFIVERT SASU, immatriculée au RCS de Saint Nazaire sous le numéro 834 073 348. La société EFFIVERT SASU se substitue sans rupture de continuité dans tous les droits et obligations découlant du marché - n° 21.018 :

EFFIVERT SASU

2 Rue Pierre et Marie CURIE – ZA de l'Abbaye III
44160 PONTCHATEAU
SIREN : 834 073 348

L'établissement secondaire EFFIVERT NANTES aura à charge de mener à bonne fin la réalisation des prestations.

EFFIVERT NANTES

19 rue des Savoir-faire ZI Beausoleil III
44450 Saint-Julien-de-Concelles
SIRET : 834 073 348 00072

Les paiements à intervenir au titre du marché seront réglés par virement au compte bancaire de l'établissement secondaire EFFIVERT NANTES selon le RIB suivant :

Titulaire : EFFIVERT NANTES
Domiciliation : BPGO Nantes Otoktone - 00190
IBAN : FR76 1380 7000 5680 4211 4766 541
Code BIC : CCBPFRPPNAN

Les clauses du marché initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

- Montant du marché transféré : 29 879,70 € HT étant entendu que le montant du marché sera calculé en fonction des quantités réellement exécutées en application des prix indiqués au bordereau des prix unitaires.
- Caution bancaire : il n'avait pas été prévu de caution bancaire
- Conditions de transfert de l'exemplaire unique du marché : Cession de créances du titulaire initial : NEANT
- Prestations exécutées par les sous-traitants : Aucune prestation n'a été effectuée par l'un quelconque des sous-traitants déclarés durant la période d'intervention du titulaire initial, précédant le transfert du contrat.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant n° 2 a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



Le Président,
Jean-Guy Cornu

Publication sur le site
internet le : 09/12/2022